



Et droit de faire un courrier .

Par **kabyledu45**, le **22/07/2013** à **14:04**

[fluo]bonjour[/fluo]

actuellement nous sommes en procédure au tribunal à la demande du procureur une annulation de mariage en vu des éléments qu'il y a dans le dossier. mon époux quitter la maison et me demande lui faire un courrier pour chercher un appartement. et ce que je peux lui faire ou pas. en sachant qu'il y a aucune procédure de divorce ni de séparation en cours. et je suis enceinte? et ce que je peux mettre le bébé à mon jeune fille. merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **22/07/2013** à **17:33**

bjr,

concernant le courrier demandé par votre mari, je ne comprends pas son utilité mais comme vos explications sont succinctes je ne peux pas vous répondre.

si vous êtes mariés, votre mari sera le père de votre enfant.

depuis 2005 vous pouvez donner à votre enfant le nom du père ou le nom de la mère ou le nom du père suivi du nom de la mère ou le nom de la mère suivi du nom du père.

cdt